



# PRÉFET DE HAUTE-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LEGALITÉ

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la demande d'autorisation d'exploiter une carrière de pouzzolane au lieu-dit  
Le Grail, La Sauvetat, sur le territoire de la commune de LANDOS (43340)  
déposée par la SA VICAT**

Conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° BCTE/2023-99 du 7 septembre 2023, la demande déposée par la SA VICAT en vue de l'exploitation d'une carrière de pouzzolane au lieu-dit Le Grail, La Sauvetat, sur le territoire de la commune de LANDOS (43340) sera soumise à enquête publique

**du 3 octobre 2023 à 9 h au 7 novembre 2023 à 12 h**

Pendant cette période, le dossier d'enquête au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, qui comporte une étude d'impact, sera déposé en mairie de LANDOS pour être tenu à la disposition du public.

Le président du tribunal administratif de Clermont-Ferrand a désigné le commissaire enquêteur qui est M. Jacques CHANDES, cadre technique EDF GDF retraité.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions du public sur le projet pourront être :

- soit consignées sur le registre d'enquête publique déposé en mairie de LANDOS
- soit adressées au commissaire enquêteur à la mairie de LANDOS (siège de l'enquête), 1 route du Haut-Allier 43340 LANDOS
- soit adressées, par voie électronique, à l'adresse suivante : [pref-epvicat@haute-loire.gouv.fr](mailto:pref-epvicat@haute-loire.gouv.fr)
- soit exprimées oralement auprès du commissaire enquêteur qui recevra le public en mairie de LANDOS les :

- mardi 3 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- mercredi 11 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- lundi 23 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- vendredi 27 octobre 2023 de 9 h à 12 h
- mardi 7 novembre 2023 de 9 h à 12 h

Le public pourra demander des informations auprès de Mme Christine NOAILLY Responsable du pôle études – SATMA - VICAT au 04 74 18 40 65 ou 06 80 28 83 21 et consulter le dossier de demande d'autorisation sur le site internet des services de l'État : [www.haute-loire.gouv.fr](http://www.haute-loire.gouv.fr), rubrique Publications - Enquêtes publiques - Installations classées pour la protection de l'environnement (régime d'autorisation) ou en préfecture (DCL – BCTE sur un poste informatique, pendant les horaires d'ouverture au public.

A l'issue de la procédure d'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de LANDOS, BARGES, SAINT-ARCONS DE BARGES, ARLEMPDES, LE BRIGNON, LE BOUCHET SAINT-NICOLAS et SAINT-PAUL DE TARTAS. ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également insérés et consultables sur le site internet des services de l'Etat pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. Cette décision sera notifiée à l'exploitant.